

SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 12 janvier 2015 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

Monsieur le maire souhaite Bonne Année 2015 à tous.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} décembre et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Correspondance;
- 6.- Autres sujets;
- 7.- Paiement des factures;
- 8.- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 - *Conseillers*
 - 8.2 - *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 - *Inspecteur à la voirie;*
 - 8.4 - *Dépôt du compte rendu du comité citoyen;*
 - 8.5 - *Dépôt du compte rendu du comité MADA;*
 - 8.6- *Dépôt du compte rendu du comité Loisirs 4 Horizons;*
- 9- Avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif au traitement des élus;
- 10- Adoption du règlement 2015-038 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées à l'intervention effectuée sur la propriété située sur le lot 28-P, Rang 11, cadastre du Canton de Newport, matricule 3819-62-6660.
- 11- Luminaire rue de l'Église;
- 12- Soirée Projet Bon Voisin par la Sûreté du Québec;
- 13- Demande du Club d'Auto-Neige Cookshire Inc. pour une servitude;
- 14- Pacte rural;
- 15- Agent de ressources;
- 16- Varia ouvert;
- 17- Période de questions;
- 18- Fin de la séance.

2015-001 résolution no 2015-001

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 12 janvier 2015 avec le report de l'item 13 qui suivra l'item 4, Période de questions.

ADOPTÉ

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} décembre et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014

Séance régulière du 1^{er} décembre 2014

2015-002 résolution no 2015-002

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} décembre 2014 est adopté.

ADOPTÉ

Séance extraordinaire du 15 décembre 2014

2015-003 résolution no 2015-003

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 est adopté.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Aucun.

4) Période de question

Monsieur Robert Burns informe qu'avec le dépôt de la réforme cadastrale, le chemin Lister n'est plus accessible. Il ajoute qu'il fait présentement une recherche sur le sujet, le bureau municipal est en attente d'une réponse de la part de l'arpenteur-géomètre pour connaître plus de détails. Le dossier sera suivi.

13) Demande du Club d'Auto-Neige Cookshire Inc. pour une servitude.

La directrice générale donne des explications à l'effet que le Club d'Auto-Neige Cookshire Inc. a toujours obtenu un droit de passage pour traverser une propriété située sur le chemin du 9^e Rang et Rivière-du-Nord, hors aucun droit de passage a été donné à ce jour. Le Club demande d'obtenir une servitude sur un terrain qui appartiendrait à la municipalité suite au dépôt de la réforme cadastrale.

Monsieur Michel Roy, président du Club, remet une copie de photos et donne des explications supplémentaires. En conclusion, Monsieur Michel Roy demande que la municipalité donne une servitude de passage des lots 5 000 638 et 5 001 490 au Club d'Auto-Neige Cookshire Inc.

Monsieur le maire informe que des informations seront prises et une réponse sera remise à une prochaine séance.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2015-01-12 été remise à tous les membres du conseil.

2015-004 résolution no 2015-004

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la correspondance 2015-01-12 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉ

6) Autres sujets

1- Club d'Auto-Neige Cookshire Inc. – Demande d'autorisation pour la traverse de routes sur le territoire de la municipalité (chemins Flanders, Grapes, Lapointe, Rivière-Nord, New Mexico et du 9^e Rang).

2015-005 résolution no 2015-005

Il est proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Timothy Morrison et résolu que le conseil municipal de Newport autorise la reconduction des mêmes traverses de motoneiges que par les années antérieures, pour la saison 2014-2015 au Club d'Auto-Neige Cookshire Inc., conditionnellement à l'installation d'une signalisation conforme aux normes par le club.

ADOPTÉ

2- Commission Scolaire des Hauts-Cantons – Proposition ministérielle de regroupement des commissions scolaires en Estrie, demande d'appui.

2015-006 *résolution no 2015-006*

Attendu la proposition de regroupement des territoires des trois commissions scolaires francophones de l'Estrie déposée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 20 novembre 2014;

Attendu que la proposition prévoit la création d'une seule commission scolaire francophone en Estrie pour le 1er juillet 2016;

Attendu que cette proposition de fusion a été annoncée sans consultation des parties concernées;

Attendu que la proposition de fusion pour l'Estrie évoque de grandes préoccupations soit :

- l'étendue du territoire regroupé (10 195 km²);
- le nombre de MRC couvertes (7);
- le grand nombre d'élèves (plus de 36 000);
- le grand nombre d'établissements (plus de 120);
- la diversité des réalités des milieux regroupés (milieux ruraux et urbains);
- la difficulté de représentation des parents auprès des instances de consultation.

Attendu qu'il est important que le centre des décisions prises par les commissions scolaires, qui sont des gouvernements locaux autonomes, demeure près des citoyens;

Attendu qu'il est essentiel que les commissions scolaires puissent continuer d'exercer la partie de leur mission qui consiste à contribuer au développement socioéconomique de leur milieu;

Attendu que cette proposition de fusion ne doit pas se réaliser au détriment des milieux ruraux;

Attendu la demande d'appui, formulée par la Commission scolaire des Hauts-Cantons;

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller René Tétreault et résolu

d'appuyer la contreproposition soumise par la Commission scolaire des Hauts-Cantons au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, contenant un nouveau scénario de réorganisation pour les commissions scolaires francophones de l'Estrie, prévoyant une fusion des commissions scolaires des Hauts-Cantons et des Sommets, de même que le maintien de l'organisation actuelle pour la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke;

- a) d'appuyer les démarches de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, ayant pour but de préserver la représentativité des milieux

ruraux auprès du réseau scolaire.

ADOPTÉ

3- M.R.C. du Haut-Saint-François – Ingénieur forestier de la MRC n’ayant pas renouvelé le poste, la MRC n’offre plus le service facturable de soutien aux municipalités pour les questions forestières. Une entente de service à tarif avantageux a été négociée avec les groupements forestiers du territoire.

4 M.R.C. du Haut-Saint-François – Recommandation d’amender le règlement uniformisé relatif aux nuisances.

Le conseil décide de ne pas amender le règlement.

5- Charles Ladrie, a.g. Inc. – Description technique pour échange de terrain sur le chemin du Domaine.

2015-007 résolution no 2015-007

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu d’autoriser le paiement de la facture de 2 033.60\$ à Charles Ladrie, arpenteur-géomètre pour honoraires professionnels.

ADOPTÉ

2015-008 résolution no 2015-008

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu d’autoriser le maire et la directrice générale à signer la transaction un échange de terrain entre la Municipalité de Newport et Clément Turcotte et Monique Corriveau et, de mandater le Notaire Patrick Guilbault pour procéder à ladite transaction entre les parties.

ADOPTÉ

6- Transport du Bonheur – Demande une résolution confirmant la participation financière de la municipalité en 2015.

2015-009 résolution no 2015-009

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la municipalité de Newport accorde pour 2015 une subvention de 2 811 \$ à l’organisme sans but lucratif, Transport du Bonheur qui assure l’organisation d’un service spécial de transport adapté du territoire de la municipalité.

ADOPTÉ

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2014-12-31 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

9	Infotech (Contrat 2015 & aide sur MAJ)	5 939.81 \$
17	Transport du Bonheur (cotisation)	2 811.00 \$
21	Impressions Haut St-François (enveloppes logo)	689.85 \$
23	Journal Régional (annonce)	452.12 \$
24	Stanley et Danny Taylor transp.inc. (ordure-neige)	52 369.50 \$
27	Groupe Ultima inc. (assurances générales)	6 097.00 \$

32	Nielsen & fils Inc. (essence)	180.04 \$
33	Fonds d'information (Mutations Nov. & Déc.)	55.00 \$
37	Hydro-Québec (Luminaires)	162.04 \$
56	Fernand Boutin (Déneigement-1 ^{er} versement)	625.00 \$
62	Wolters Kluwer Québec Ltée (Renouvel. Code Mun.)	358.05 \$
65	Scie à Chaines C.Carrier (entretien scies mécaniques)	140.28 \$
106	Municipalité St-Isidore (ch. Morrison & Luminaires)	2 051.83 \$
171	Entreprises AJR Lacroix (entretien traitement d'eau)	276.99 \$
252	Ian McBurney (dépenses divers)	150.36 \$
256	Scalibrini & Fils Inc. (nivelage en octobre)	2 908.87 \$
257	Régie Haut St-François & Sherbrooke (enfouissement)	1 474.48 \$
268	Distribution Royal Net (produits d'entretien)	91.96 \$
293	B2B2C (Licence site Web)	179.82 \$
316	RCGT (Audit au 2014-12-31)	2 219.02 \$
378	Fleurs Déco Y. Gosselin (décès mère Ian McBurney)	59.79 \$
406	Chantal Auger (concierge)	375.00 \$
422	JC Bibeau Électrique Inc. (génératrice & extra)	1 740.44 \$
	Remises aux gouvernements	3 104.74 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	84 512.99 \$
	LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :	
	Luc Deslongchamps (frais km)	148.68 \$
	Remboursement sur MAJ	958.88 \$
	Salaire de décembre	6 696.29 \$
	Salaire du Conseil	2 938.04 \$
	TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :	10 741.89 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	95 254.88 \$

2015-010 Résolution no 2015-010

Proposé par le conseiller Timothy Morrison, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉ

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseillers

Comité Loisirs : La Conseillère Désindes donne un compte rendu des activités de l'OTJ St-Mathias de Bonneterre.

8.2) inspecteur en bâtiment

Le conseil prend note du rapport déposé par l'inspecteur.

Il informe que Monsieur Guy Leclerc et Madame Pauline Corbeil s'adressent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation de morceler une partie de la Ferme Corclerc Inc., soit 5.4 hectares adjacents à leur propriété au 214, chemin Rivière-du-Nord et de l'annexer à leur propriété pour les utiliser à des fins résidentielles.

La demande est conforme à la réglementation municipale.

2015-011 Résolution no 2015-011

ATTENDU que Monsieur Guy Leclerc et Madame Pauline Corbeil s'adressent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation de morceler une partie de la Ferme Corclerc Inc., soit 5.4 hectares adjacents à leur propriété au 214, chemin Rivière-du-Nord et de l'annexer à leur propriété pour les utiliser à des fins résidentielles;

ATTENDU que sur la parcelle on retrouve trois lacs entretenus par les demandeurs, un boisé qui occupe la majeure partie de cette parcelle non exploitée par la ferme;

ATTENDU que ce projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller René Tétreault et résolu d'aviser la CPTAQ que la municipalité de Newport n'a pas objection au projet de Monsieur Guy Leclerc et Madame Pauline Corbeil.

ADOPTÉ

8.3) inspecteur à la voirie

Aucun rapport n'a été remis.

8.4) comité de citoyens

Le conseil prend connaissance du compte rendu de la réunion du 23 octobre 2014.

8.5) comité MADA

Aucun rapport n'a été remis, par contre la conseillère Yeates Dubeau informe d'une réunion suite à la réception de décembre.

8.6) comité Loisirs 4 Horizons

Aucun rapport n'a été remis.

9) Avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif au traitement des élus

2015-012 résolution no 2015-012

Avis de Motion est donné par le conseiller Germain Boutin à l'effet qu'un règlement visant le traitement des élus présenté à une prochaine séance en vue de son adoption.

10) Adoption du règlement 2015-038

Le projet de règlement 2014-038 a été remis aux élus avant la présente séance et ils en ont pris connaissance; il n'y aura donc pas de lecture avant son adoption.

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François
Municipalité de Newport**

Règlement no 2015-038

IMPOSANT UN TARIF DE COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES À L'INTERVENTION EFFECTUÉE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE LOT 28-P, RANG 11, CADASTRE DU

CANTON DE NEWPORT, MATRICULE 3819-62-6660.

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a effectué une perquisition au 2331, route 210, Municipalité de Newport, le 1^{er} octobre 2014;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a demandé au S.P.A. de l'Estrie de cueillir deux (2) chiens de type berger allemand lors de cette perquisition et que les animaux au potentiel agressif ont été par la suite acheminés vers le centre de pension complexe Vision canine de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que les frais se rapportant à la perquisition ont été facturés à la municipalité de Newport mais, que le coût est à la charge du contribuable concerné;

CONSIDÉRANT que pour récupérer ces sommes auprès du propriétaire concerné, la municipalité de Newport doit adopter un règlement à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le Conseiller Germain Boutin à la séance régulière du 1^{er} décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes Appuyé par le conseiller Germain Boutin

Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter le règlement numéro 2015-038 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et a pour objet de recouvrer le coût que la Municipalité de Newport a dû payer suite à l'intervention faite.

ARTICLE Afin de pourvoir au paiement des dépenses découlant et réclamée à la municipalité, il est exigée et sera prélevée, au cours de l'année 2015, une compensation de deux mille huit cent soixante-dix dollars et quatre-vingt cent. (2 870,81 \$), du propriétaire du lot 28-P rang 11 du Cadastre du Canton de Newport sur le territoire de la Municipalité de Newport, matricule 3819-62-6660.

Le montant réclamé de la personne assujettie en vertu du présent règlement, est réclamé de cette personne en raison du fait qu'elle est propriétaire de l'immeuble décrit comme étant le lot 28-P rang 11 du Cadastre du Canton de Newport sur le territoire de la Municipalité de Newport.

ARTICLE 3

La totalité des sommes payables en vertu du présent règlement doit être payée en quatre (4) versements égaux, selon ce qui suit :

Premier versement :	le ou avant le 26 mars 2015
Second versement :	le ou avant le 28 mai 2015
Troisième versement :	le ou avant le 13 août 2015
Quatrième versement :	le ou avant le 8 octobre 2015

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu au présent article, le solde devient immédiatement exigible.

ARTICLE 4

Un taux d'intérêt de 12% est exigible pour toute somme non acquittée à échéance.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

11) Luminaire rue de l'Église

Suite à la suggestion de Transvision Cookshire, qui fait la réparation des luminaires à Newport, de déménager un luminaire sur la rue de l'Église, le conseiller Germain Boutin informe qu'effectivement il y aurait lieu de déménager le luminaire vis-à-vis le 13, rue de l'Église, ce luminaire n'éclairant pas la rue. Une suggestion est remise à l'effet que le luminaire pourrait être installé un peu plus loin en face du 1, chemin Alden car Poste Canada a installé une boîte de poste pour les résidents du secteur.

2015-013 Résolution no 2015-013

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que le luminaire vis-à-vis le 13, rue de l'Église, n'éclairant pas la rue et étant situé sur le terrain privé, soit déménagé peu plus loin en face du 1, chemin Alden, Poste Canada ayant installé une boîte de courrier postal, pour les résidents du secteur et le luminaire pourra éclairer ce coin de chemin .

ADOPTÉ

12) Soirée Projet Bon voisin par la Sûreté du Québec

Les conseillers sont d'accord à retenir une date après consultation auprès de l'agent ressource de la municipalité, pour inviter la population à une soirée d'information «Bon voisin bon œil».

13) Demande du Club d'Auto-Neige Cookshire Inc. pour une servitude.

Le sujet a été discuté plus tôt.

14) Pacte rural

Le sujet est remis à une prochaine séance.

15) Agent de ressources

2015-014 Résolution no 2015-014

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que monsieur le maire soit autorisé à signer une entente avec l'agent ressource de la municipalité.

ADOPTÉ

16) Varia ouvert

Chemin du Domaine

2015-015 Résolution no 2015-015

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu qu'une demande soit faite au Ministère des Transports afin d'inclure le chemin du Domaine dans l'inventaire des infrastructures du ministère.

ADOPTÉ

17) Période de Questions

La conseillère Yeates Dubeau informe d'une coupe de bois par la compagnie Domtar et demande d'aviser à l'effet qu'une signalisation adéquate soit installée le long du chemin Lawrence. La note est prise.

Monsieur Germain Tourigny demande de l'information concernant le paiement 958.88 \$ (Paiement sur MAJ). La directrice générale l'informe que suite à une mise à jour du rôle, plusieurs remboursements sur l'évaluation ont été faites.

18) Fin de la séance

2015-016 Résolution no 2015-016

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20H35.

ADOPTÉ

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Lionel Roy, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 12^e jour de janvier 2015.

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière